

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
 A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.  
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 11 septembre 1841.

REVUE DE LA SEMAINE.

Angleterre ; nouveau ministère. — Espagne ; amnistie. — France ; comptes-rendus.

Le ministère tory est constitué ; il a été formé avec une promptitude et une facilité qui n'étonneront personne si l'on considère depuis combien de temps la chute du cabinet Melbourne était inévitable, était imminente. Depuis le jour où le cabinet whig a éprouvé dans le parlement la rude échee qui a amené la dissolution, les plus dévoués à lord John Russell ne s'abusaient pas eux-mêmes sur le résultat de la lutte. Parmi les membres d'une opposition aussi formidable, aussi compacte que celle qui s'est manifestée à la fois dans les deux chambres, il était facile de former une administration, car il était évident qu'il y avait accord des deux côtés entre les membres professant la même opinion. Les tories n'ont donc pas à tirer vanité de la prompt formation d'un cabinet préparé depuis long-temps. Chef de l'opposition, sir Robert Peel est naturellement à la tête de l'administration nouvelle. A côté de lui viendront siéger lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, l'ennemi déclaré de la France. — Nous constatons cette disposition du ministre comme un trait de son caractère, pas dans un autre but ; dans tous les cabinets anglais, quels que fussent les sentiments particuliers des hommes qui les composaient, la France a trouvé des ennemis de sa gloire, de sa grandeur et de ses intérêts. — Lord Lindhurst revenu au poste de chancelier qu'il a déjà occupé sous plusieurs ministères, orateur fécond et souvent brillant, toujours prêt à s'élançer sur la brèche, infatigable antagoniste du ministère whig, représentant de la fraction rétrograde la plus exaltée de la chambre des lords, ennemi acharné du catholicisme irlandais. Lord Stanley, le renégat, qui, sous-secrétaire d'état avec Canning, secrétaire pour l'Irlande avec lord Grey, whig par son éducation, par sa famille, par quatorze ans passés dans la profession des principes de ce parti, a renié principes, famille, éducation, tout son passé, pour suivre la fortune de sir Robert Peel. Du reste, orateur passionné, se livrant à des mouvements impétueux, remuant son auditoire, produisant assez souvent de grands effets dans les divers partis qui divisent la chambre.

Sir Graham, un autre renégat, l'ombre paresseuse de lord Stanley ; comme lui, membre du cabinet de lord Grey, qui a trahi ses anciens coreligionnaires en politique pour s'attacher aux tories. Homme d'esprit, mais sans ordre et sans activité, qui n'a pas la force d'être rien par lui-même et tourbillonne dans l'orbite de lord Stanley.

Le duc de Buckingham, un des plus riches propriétaires du royaume-uni, mais en même temps le plus opposé à toute réforme sur les lois des céréales. Toute proposition qui, en ayant pour but de diminuer les charges qui pèsent sur le peuple, aurait pour effet d'amoinrir les revenus des grands propriétaires, trouvera en lui un adversaire acharné. C'est en vain qu'il verra la misère étendre ses ravages, décupler les chances de mortalité, le travail impuissant à nourrir des hommes qui ne demandent que du pain pour prix de leurs rudes travaux, il repoussera toute mesure qui devrait faire baisser le prix des céréales. Sir Robert Peel a semblé hésiter dans son fameux discours ; il a semblé vouloir persuader qu'un nouvel examen des besoins du moment l'amènerait peut-être à proposer quelque modification sur les droits d'importation. Le duc de Buckingham, lui, n'hésitera pas, et son entrée dans le cabinet est un démenti donné aux vagues espérances que sir Robert Peel n'aurait pas détruites encore.

Sur toute cette administration dominera de son âge lord Wellington, ministre sans portefeuille, mais non sans influence, et dont le nom serait un symbole assez significatif dans le cas où les vues du nouveau cabinet ne seraient pas suffisamment connues.

Le nouveau cabinet aura dans les deux chambres une majorité considérable ; toutefois, l'accord ne sera peut-être pas parfait si chacun reste fidèle à son drapeau. Sir Robert Peel est plus juste-milieu que rétrograde ; une grande partie de la majorité est plus rétrograde qu'elle n'est conservatrice, et peut-être le chef du cabinet sera-t-il emporté au-delà même du but qu'il s'est proposé.

Aujourd'hui le rôle de l'opposition sera difficile ; au-dedans, parce que le parti vainqueur paraît vouloir user de la victoire dans toute sa plénitude ; au dehors, parce que cette opposition a déçu toutes les espérances qu'elle avait données, trahi toutes les promesses qu'elle avait faites, et qu'elle tombe sans trouver de consolation dans l'adhésion du pays. Le parti whig n'a d'appui durable que dans le peuple ; c'est l'action énergique de l'opinion populaire qui peut le soutenir au parlement en réagissant sur les membres des chambres ; mais pour que cette action soit réellement puissante, il faut qu'elle soit entretenue par des actes ; il faut qu'un ministère whig, porté au pouvoir par l'opinion du peuple, appuyé par elle dans ses luttes, marche dans une voie populaire, et propose des lois utiles à ce peuple, désirées par lui, demandées toujours, et accordées avec tant de parcimonie. Le parti whig n'a rien fait de cela ; ses ennemis étaient rétrogrades, il lui fallait avancer afin de mettre entre eux et lui une plus grande distance, il ne l'a pas osé ou pas voulu, il s'est fait stationnaire.

La distance entre whigs et tories a été si minime qu'ils ont pu se donner la main au centre. Peut-être lord Russell a-t-il cru désarmer ses ennemis en ne se montrant pas plus libéral qu'eux ; double faute qui le forçait de faire à ses ennemis des concessions qui ne les désarmaient pas et qui détachaient de lui ceux qui avaient été l'appui et le soutien du cabinet. Quand le ministère a compris sa faute et a voulu faire enfin un pas, il n'avait plus d'appui, il est tombé. L'adhésion du peuple n'est donc plus pour lui. Les hommes qui veulent sérieusement la réforme du parlement, la modification des lois sur les céréales et sur les douanes, se tournent d'un autre côté ; plus la lutte entre lord Russell et sir Robert Peel sera longue, moins celui-là aura de chances de rentrer au pouvoir, parce que l'opposition du dehors arrivera un jour à faire entendre sa voix et à imposer enfin sa volonté. O'Connell, qui avait appuyé les whigs, sera bientôt emporté au-delà par les cris de l'Irlande qui se débat dans les souffrances dont l'accable la législation anglaise ; et cette Irlande sera un immense embarras pour sir Robert Peel, qui aura à lutter en même temps contre l'église protestante anglaise qui repousse toute concession aux catholiques.

L'avenir nous semble donc réserver à la nouvelle administration des difficultés nombreuses qui peut-être la condamneront à l'impuissance.

— Un décret du gouvernement espagnol vient d'étendre à une nouvelle catégorie de réfugiés l'amnistie accordée aux soldats de don Carlos le 30 novembre dernier. Il était digne d'un gouvernement démocratique de célébrer l'anniversaire du jour où la liberté triompha de ses ennemis, où s'opéra une révolution populaire, sans trouble et sans commotion, en rouvrant à de malheureux soldats les portes de leur patrie que la guerre civile leur a fermées. De pareils actes popularisent mieux les gouvernements et en gravent plus profondément l'amour dans les cœurs que les fêtes brillantes et vides par lesquelles on célèbre d'habitude les grands anniversaires. Mais l'amnistie n'est pas seulement un acte d'humanité, c'est encore un acte d'une habile politique, et ceux-là sont heureux qui peuvent allier l'humanité à la politique, deux choses si souvent opposées l'une à l'autre. L'amnistie ne se borne pas à constater que le nouveau gouvernement est assez fort pour pouvoir accueillir, sans que sa marche en soit troublée, ceux qui naguère encore luttèrent contre lui les armes à la main et s'efforçaient de le renverser ; elle prouve encore qu'en assurant la paix au dedans le pouvoir ne cesse pas de veiller avec zèle sur les manœuvres du dehors, qu'il comprend les menaces dont il est l'objet, et qu'il sait employer les moyens de les rendre vaines.

L'intention que l'on prête à Christine de rallumer la guerre civile, en réchauffant les restes attiédés de son parti, pour ressaisir le sceptre de régente en renversant le gouvernement, les réunions qui ont lieu sur la frontière, les dispositions de la cour de France en faveur de Christine, l'agitation que, dans quelques montagnes, les derniers partisans de don Carlos essaient de produire, ont fait comprendre au pouvoir la nécessité de se tenir sur ses gardes. Bien que l'amnistie fût dans les vœux, dans les idées de tout le peuple, il faut cependant constater que rien ne rend les gouvernements sages et humains autant que l'approche d'un danger. Quoique l'on n'ait à redouter ni le triomphe de don Carlos par les débris de son armée vaincue, ni le rétablissement de l'ex-régente sans l'intervention de la France et par les armes seules de Christine, deux pouvoirs également repoussés par la majorité du peuple, toutefois rouvrir les frontières d'Espagne à des exilés dont on avait cru jusqu'à ce moment la présence dangereuse, c'est assurément enlever soit à Christine, soit à don Carlos, les moyens de recruter leurs rangs au moment d'une attaque ; c'est éloigner les chances que la guerre civile peut promettre encore à ces prétendants, exilés tous deux, et se disputant un royaume sur le territoire duquel ils ne peuvent entrer que les armes à la main, en conquérants, en dévastateurs. Le décret d'amnistie sera donc vivement approuvé, puisqu'il est tout à la fois un acte d'humanité pour le présent et un gage de sécurité pour l'avenir.

— Le temps est passé où l'opposition formait un corps uni, compact et par conséquent puissant, exerçait sur le pays une grande influence, et se croyait dans l'obligation de rendre compte à la France des résultats des sessions, de la conduite qu'elle avait tenue, des votes qu'elle avait donnés dans les discussions. Elle éclairait le pays sur ses actes, le pays l'éclairait sur ses besoins, et de cet échange mutuel il résultait nécessairement plus de force pour l'un et pour l'autre. Bien que l'opposition fût timide, qu'elle ne comprit pas absolument les tendances démocratiques de la France, qu'elle ne les appuyât pas assez vivement, toujours est-il que l'état de l'opposition, alors qu'elle faisait les comptes-rendus, était bien préférable à l'anarchie déplorable dans laquelle nous la voyons aujourd'hui. Brisée par mille manœuvres, divisée ou flottante sur les plus graves questions, indifférente ou muette sur celles qui intéressent le plus le pays, qui le remuent le plus profondément, ce n'est plus un corps marchant avec ordre, agissant avec méthode ; c'est une réunion d'hommes, armés de pièces diverses, qui de l'épée, qui de la hache, qui du mousquet, et combattent chacun pour soi, sans plan, sans prin-

cipe, sans même daigner relever les blessés qui tombent dans leurs rangs.

Voilà aujourd'hui l'opposition à la chambre ; aussi est-elle sans influence sur le pays. Toutefois quelques-uns de ses membres ont compris le besoin de s'appuyer au moins sur les électeurs qui les ont nommés, de leur rendre compte de la manière dont ils ont usé du mandat qui leur avait été confié, enfin de retremper leurs convictions à l'élément dont ils sont issus.

Tout en déplorant ce fractionnement fatal qui peut donner au pays quatre cents comptes-rendus et faire toutes les opinions se heurter au dehors comme elles se heurtent au dedans de la chambre, tout en regrettant que tous les membres de l'opposition démocratique et radicale n'aient pas pu se réunir pour donner un compte-rendu au pays et non à tel ou tel département, nous n'en devons pas moins savoir gré aux hommes qui, nommés par la partie démocratique de leur collège, viennent lui soumettre leur conduite passée et lui demander un appui pour l'avenir. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la pensée de M. Chapuys-Montlaville qui dans un banquet vient d'expliquer à ses commettants tout ce qu'il a fait au parlement. La publicité donnée par un député à sa conduite à la chambre sera toujours une garantie de fidélité aux principes, et au défaut de l'ensemble qui donnerait de la force et de la puissance à l'opposition, nous devons au moins féliciter ceux de ses membres qui entrent dans cette voie. K.

ÉVÉNEMENTS DE MACON.

Une collision déplorable vient d'avoir lieu à Mâcon ; c'est une question de travail qui l'a engendrée, et l'autorité locale lui a trouvé pour solution des coups de fusil. Avant de nous livrer à des réflexions sur les événements, nous attendrons que nous ayons des renseignements complets. Aujourd'hui nous nous contenterons d'exposer les faits tels que nous les trouvons établis dans un rapport de l'autorité municipale de Mâcon au préfet inséré dans le journal ministériel de Saône-et-Loire.

Les portefaix du port avaient la prétention d'être seuls chargés des travaux ; des ouvriers tonneliers voulaient entrer en participation avec eux. Ils reuplèrent les formalités exigées par les réglemens municipaux pour être admis au travail des ports, et dans la journée du 8 ils se mirent en mesure d'entrer en fonctions. L'autorité, qui avait été prévenue des résistances qui se préparaient, fit consigner la garnison et doubler les postes ; les anciens portefaix furent appelés à l'hôtel-de-ville, une transaction s'établit, et il fut décidé « que les portefaix inscrits anciennement et nouvellement travailleraient concurrencement, mais séparément, à décharger les bateaux de vins. »

Ceci convenu, M. Villers, adjoint du maire, accompagné de plusieurs officiers supérieurs de la garnison, se rend sur le quai Marrant afin d'organiser le travail. Des femmes qui paraissaient exaspérées s'écrièrent qu'elles ne souffriraient pas que les nouveaux inscrits concourussent au travail et attrouperent autour d'elles un grand nombre de portefaix.

Alors on fit venir de l'hôtel-de-ville un détachement de 160 hommes du 44<sup>e</sup> de ligne. Plusieurs sommations furent faites au rassemblement sans résultat ; à la quatrième sommation, on avertit à haute voix qu'on allait faire usage de la force.

Les femmes s'assirent à terre et déclarèrent qu'elles ne s'en iraient pas. Dans ce moment, M. Treffier, garde-port, était assailli par une douzaine d'hommes qui tentèrent de le maltraiter ; il fut protégé par un peloton de la ligne qui parvint à le mettre en sûreté. Enfin de nouvelles injonctions de se dissiper furent inutiles ; ici nous citons textuellement les termes du rapport :

« Après les avertissements qu'on avait dit devoir être les derniers, la foule ne se retirant pas, les militaires, l'arme au bras et formés en bataille, reçurent l'ordre de refouler jusqu'à l'extrémité du port toutes les personnes qui s'y trouvaient. La résistance étant la même, on fit croiser la baïonnette. Au lieu de se retirer, les portefaix et leurs femmes se jetèrent sur les militaires, s'armèrent de bûches de bois prises dans les bateaux voisins, et vinrent ainsi à attaquer de front les soldats du 44<sup>e</sup> ; plusieurs femmes jetaient à la figure de ceux du premier rang du sable et de la poussière.

« En ce moment, une grêle de pierres fut dirigée sur la troupe, et un portefaix, armé d'une bûche avec laquelle il voulait frapper un grenadier, atteignit une femme qui se trouvait devant lui et l'étendit morte à ses pieds. Un coup de pistolet partit de la foule ; alors seulement les militaires chargèrent leurs armes, et quelques coups de fusil furent tirés, la majeure partie en l'air. Deux hommes et une femme tombèrent morts ; plusieurs personnes furent blessées, mais on n'en connaît pas encore bien le nombre.

« Le feu cessa aussitôt ; la foule se dispersa toujours avec des menaces. »

Le rapport se termine en retraçant la marche suivie par les autorités mâconnaises et la troupe pour rentrer à l'hôtel-de-ville. Vers onze heures, tout était terminé.

Nous apprenons ce matin que l'opération du recensement-Humann vient d'être, à Clermont-Ferrand, l'occasion de troubles déplorables. Telle a été, nous assure-t-on, l'exaspération de la population de cette ville que, sur 200 réverbères qui composent l'éclairage public, 150 ont été brisés dans la nuit du 10, entre dix et onze heures; des pierres auraient été lancées sur la troupe, et il s'en serait suivi une collision dans laquelle deux personnes auraient été tuées et plusieurs autres blessées par des coups de feu.

La correspondance d'où nous avons tiré cette triste nouvelle ne donnant pas d'autres détails, nous nous bornons à déplorer que l'empire des lois, méconnu et violé par nos gouvernants dans la question du recensement de l'impôt, soit remplacé, presque sur tous les points de la France, par le régime odieux de la force brutale.

### Congrès Scientifique.

Séances du 10 septembre.

#### 1<sup>re</sup> SECTION.

M. Hittiez lit le compte-rendu de l'excursion géologique faite la veille par la section au Mont-d'Or et dans ses environs. Ces localités, d'après l'inspection faite, sont couvertes d'un sol apporté par les révolutions terrestres, alors que la mer, débordant par le lac de Genève, trouva la chaîne jurassique qui ne lui permit de porter au-delà que du limon; les blocs erratiques furent rejetés vers le Dauphiné où on les trouve en grand nombre.

M. Hittiez parle encore des coquilles trouvées dans le mont jurassien.

Lecture est faite d'un mémoire relatif au terrain jurassien qui se trouve dans le Vivarais.

#### 2<sup>e</sup> SECTION.

M. Bergeron dit qu'en attribuant hier des erreurs au mémoire de M. Dupasquier sur les eaux de Royes et du Rhône, il s'est trompé. L'ordre du jour est la discussion de la convenance d'une réduction sur les droits d'entrée des bestiaux étrangers.

M. de Caumont dit que la Normandie et les départements voisins repoussent cette réduction de toute leur force. Le bétail s'y est accru d'un tiers ou d'un quart depuis l'établissement des droits protecteurs.

M. Fulchiron dit qu'une grande moitié de la France est sacrifiée à l'autre par les droits protecteurs pour les bestiaux de France. Le conseil-général de l'agriculture et toutes les commissions successives de douanes prises dans la chambre des députés ont reconnu le fâcheux effet de ces droits. En 1822, les droits furent proposés aux chambres pour gagner tous les grands propriétaires qui étaient députés. Le pouvoir ne présentait dans son projet de loi qu'un droit de 25 c. au lieu de 3 f.; mais, par un amendement, la chambre éleva brusquement ce droit à 50 c., et le gouvernement, dans la crainte de déplaire, baisse le dos. En réduisant les droits, les éleveurs français auraient toujours un très-grand avantage. Le trajet du bétail étranger coûte beaucoup; les animaux se fatiguent, maigrissent, et ceux de l'Allemagne n'arrivent guère jusqu'à Paris: ils sont forcés de s'arrêter à Troyes. De quoi se plaindrait donc la Normandie? Non-seulement elle veut le monopole en France, mais encore elle exporte chaque année une quantité considérable de son bétail à l'étranger.

En désespoir de cause, M. Fulchiron consent au maintien du droit énoncé de 50 c., mais il veut qu'on paie au poids et non par tête. Lyon est fort intéressé à cette solution; les bœufs châtifs qui lui arrivent de la Savoie ne doivent pas payer comme ceux du Wurtemberg. Les droits protecteurs ont porté un coup terrible à notre commerce et même à notre agriculture en forçant l'Allemagne à user de représailles vis-à-vis du produit de nos draps, de nos toiles et de nos vins.

M. Puvis dit qu'en réduisant les droits on donnerait aux villes la viande à quelques centimes de moins, mais que le pain lui reviendrait plus cher, ainsi que tous les produits agricoles, faute d'engrais. Il dit que la réduction du droit sur les chevaux a tué nos races chevalines, que c'est à l'absence de cavalerie que nous devons la perte des dernières batailles de l'Empire. La réduction des droits sur les bestiaux nous mettrait encore dans une dépendance bien plus grande vis-à-vis de l'étranger. Le droit doit être maintenu quelque temps encore.

M. Fulchiron dit que la ruine de nos races chevalines tient au prix trop faible que le gouvernement consacre à l'achat des chevaux de la cavalerie; depuis que ce prix a été augmenté seulement de 80 fr. par tête, l'éleveur des chevaux reprend avec une nouvelle faveur.

M. Arlès-Dufour demande la réduction des droits. Au milieu des raisons nombreuses qu'il a présentées, nous avons remarqué celle-ci: Lorsqu'il s'est agi d'admettre les soies étrangères, on cria bien haut que nous qui voulions cette admission, nous étions les ennemis de la France et de notre industrie séricicole. Cependant cette industrie a depuis ce temps pris des développements étonnants. Il en serait ainsi de l'éleveur du bétail.

M. Nivière soutient avec une grande conviction le maintien temporaire du droit. Enlevez-nous l'engrais par l'admission des bestiaux étrangers, et vous tuez notre agriculture, et vous laissez à jamais stériles nos déserts de la France, s'écrie-t-il, et vous tuez notre patrie. A l'appui de son opinion, il accumule les chiffres.

MM. Bourcier, de Mornay, Lebrun et d'autres membres prennent encore la parole. Enfin la section décide que, ne pouvant siéger plus long-temps, elle ajourne, espérant que le gouvernement comprendra l'importance de la question.

#### 4<sup>e</sup> SECTION.

Trois rapports sont lus: 1<sup>er</sup> sur la description de Notre-Dame de Paris, par M. Emile Lecomte; 2<sup>e</sup> sur une statuette de gladiateur; 3<sup>e</sup> sur les dolmens.

M. Guerre, président, écrit à M. l'archevêque de Lyon pour le remercier de l'obligeance avec laquelle il a guidé la section dans la visite de l'église de Saint-Jean.

M. Grégoire dit que, par suite des invasions des barbares, deux peuples se trouvèrent en présence: l'un neuf et cruel, l'autre usé et corrompu. Les barbares ne reconnaissent point de constitution municipale ainsi que l'avait établie le droit romain. Le clergé combattit donc ces peuplades par la religion et par les municipalités, ou mieux par le droit romain. Surpris de la patiente douceur des prêtres, les barbares les admirèrent d'abord, puis ils se laissèrent guider par leur instruction. A ceux-ci le soin de rédiger les actes, de rendre la justice civile sur les portes des églises et de fonder des écoles de droit romain. La justice criminelle était bien rendue par le peuple, mais le clergé était au milieu de lui et adoucisait sa cruelle sévérité. Peu à peu, les principaux barbares se firent prêtres; alors la fortune publique passa dans les mains du clergé. Les empereurs d'Allemagne voulurent plus tard la leur contester, mais Grégoire VII, auquel on rend maintenant justice, sut résister au despotisme de la force brutale. Les biens restèrent à l'église, et le clergé garda son unité, maintenue, au temps de la barbarie, par les conciles.

M. Pavy fait remarquer que l'on dut à l'influence de l'église de Lyon l'établissement de la loi Gombette qui rétablit l'égalité entre les vainqueurs et les vaincus.

M. Boullée étudie les conséquences de la bataille de Chéronée,

vis-à-vis d'Athènes. Cette ville à l'esprit mobile et despotique fut protégée plutôt qu'asservie par les Macédoniens. Ce discours est beaucoup applaudi.

M. Couchaud présente de longs développements sur l'architecture polychrome de l'ancienne Grèce. « M. Raoul-Rochette, dit-il, est dans une complète erreur, s'il soutient consciencieusement que les Grecs ne peignaient pas leurs monuments: temples et statues, tout était revêtu de couleurs. Quelques-uns de ces couleurs se renouvelaient à des époques périodiques; le rouge, le jaune, le bleu et le vert étaient surtout employés. Ces couleurs étaient primitives, et, mêlées d'acide, elles rongeaient les objets sur lesquels on les posait. Toute l'architecture grecque en Italie se revêtait de peinture: voyez Herculanum et Pompéïa. Dans Athènes, les traces de la peinture sont encore incontestables sur le Parthénon.

» On a cru long-temps que les lignes architecturales de la Grèce étaient horizontales; elles sont courbes d'une manière peu sensible au premier coup d'œil. Ceci a donné aux monuments une solidité qui leur a permis de résister.

» Maintenant tous les monuments sont déblayés, mais une partie de chacun d'eux est détruite. La ville d'Athènes possède un journal archéologique, écrit en grec ancien par des hommes zélés pour l'art et pour la science. Le palais du roi que l'on construit ressemble à une caserne; mais l'université s'élève en marbre recouvert de couleurs étrusques.

M. Couchaud dépose sur le bureau divers dessins rapportés par lui de la Grèce.

#### 5<sup>e</sup> SECTION.

M. Bonnardet lit un rapport au nom de la commission chargée de juger le concours relatif aux moyens d'assurer une petite retraite aux ouvriers de la fabrique de soieries de Lyon, et aux conséquences heureuses qui pourraient en ressortir. Plus de vingt concurrents se sont présentés; nous remarquons parmi eux M. le président du consistoire israélite de Lyon.

La commission accorde une mention honorable à M. Falconnet et à M. Leclerc, professeur de droit à Caen. Elle cite également avec le plus d'éloges M. Chardon, docteur-médecin, un autre docteur dont nous ne nous rappelons pas le nom, et M. Mathevon, fabricant. Enfin, la commission se décide en faveur du mémoire de M. Fleury La Serve, de Lyon; mais elle croit les moyens par lui indiqués insuffisants et devant se combiner avec d'autres, tels, par exemple, qu'un prélèvement sur le salaire des ouvriers. Elle désire qu'une commission soit nommée pour compléter le projet et préparer son exécution. Le moyen indiqué par le mémoire est une augmentation de 10 centimes sur le prix du conditionnement des soies. Cette augmentation, frappant une matière très-coûteuse et un objet de luxe, serait imperceptible; elle produirait 80,000 francs par an, ne gênerait point les libertés du commerce et se percevrait sans frais.

La position personnelle et avantageuse que nous fait ce jugement ne nous permet point de louer le rapport.

La discussion sur l'éducation continue. M. Brun veut qu'on enseigne aux enfants l'amour de la famille et de la patrie; il soutient l'inutilité des distributions de prix comme motif d'émulation.

M. Lecerf dit que trois mobiles guident l'homme: ce sont la conscience, la crainte et l'espérance. Des peines modérées et non corporelles sont trop souvent nécessaires, mais on doit les appliquer rarement parce qu'elles démoralisent. Il faut aussi des récompenses; leur nature est une question secondaire.

M. Pasquier, médecin, propose un exercice sage et modéré de la gymnastique.

M. le capitaine directeur du Gymnase militaire de Lyon fait l'éloge des principes du colonel Amoros.

M. Guillard dit que l'on doit cultiver autant que par le passé les langues mortes, mais en leur consacrant moins de temps; on profiterait de cette modification pour enseigner davantage aux élèves leur langue maternelle, c'est-à-dire l'art des compositions écrites sur un sujet donné, et, plus tard, celui des improvisations.

M. Hoffet veut qu'on mène de front l'étude des sciences naturelles et les autres branches de l'enseignement.

#### 6<sup>e</sup> SECTION.

M. Lortet fait l'explication d'une carte indiquant les progrès de la culture des soies depuis les essais des Chinois jusqu'à nos jours.

M. Bravais réclame pour Bourg-Argental le mérite d'avoir le premier, en Europe, élevé des vers qui aient donné une soie complètement blanche.

M. Granier dit qu'on peut conserver les céréales par l'emploi de l'acide sulfureux.

M. Lortet assure que la privation d'air suffit à leur conservation. On lui répond qu'il faut pour cela que les céréales ne contiennent point d'insectes.

M. Fournet explique sa distribution géographique des orages dans le département du Rhône. Le cadastre devrait ménager les localités les plus souvent frappées.

Une discussion s'engage sur les paragrèles.

M. Chamoussat lit un mémoire sur l'exactitude des mesures barométriques.

#### Séance générale.

A la fin de la séance du 9, MM. Fulchiron, Bergeron, de Mornay et Bernard ont soutenu et combattu en partie le projet d'endiguement du Rhône et de canal de dérivation présenté par M. Guillard. Le congrès n'a point pris de conclusions.

Dans la séance du 10, les procès-verbaux ont été lus.

Sur la proposition de M. Sauzay, le congrès a émis le vœu qu'il fût créé un ministère spécial pour l'agriculture.

On a entendu le rapport de M. Bonnardet sur le concours.

Sur la demande de M. Julien, le congrès a émis le vœu de l'établissement d'une école normale d'agriculture à Lyon.

Une discussion s'engage entre M. de Mornay et quelques membres au sujet d'un vœu du congrès pour que le gouvernement favorise par une loi le dessèchement des étangs de la Dombes. Cette discussion durait encore à cinq heures et trois quarts.

#### 3<sup>e</sup> SECTION. — Sciences médicales.

(Présidence de M. Viricel.)

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La parole est donnée à M. Niepce sur la douzième question du programme: *Quelle est l'utilité de l'éducation de la parole appliquée à la guérison du bégaiement? Doit-on continuer à en faire usage, ou lui substituer quelques-unes des méthodes chirurgicales récemment découvertes?* Les causes du bégaiement ne sont point toujours les mêmes: elles peuvent être rapportées à trois chefs principaux qui doivent faire modifier l'opération de la glossotomie.

M. le docteur Bonnet ne partage pas toutes les opinions de M. Niepce; il expose clairement ses principes sur la maladie; il limite, d'après son expérience et de nombreuses observations, les cas dans lesquels on doit opérer.

M. le docteur Brachet lit ensuite un mémoire qui captive au plus haut point l'attention de l'assemblée; il concerne une question de physiologie énoncée en ces termes: « En arrivant aux organes, le sang est vermeil; lorsqu'il en sort, il est noir. Cette couleur est-elle constamment la même? Ne peut-elle pas varier suivant la condition de repos ou d'activité de certains organes? Y a-t-il des faits qui puissent faire établir cette différence? » Nous espérons, dans l'intérêt de la science, trouver le travail du docteur lyonnais imprimé parmi les actes du congrès.

M. le docteur Chevê démontre ensuite un procédé fort ingénieux pour favoriser l'enseignement et l'étude de l'anatomie, en employant des formules mnémotechniques dont il a éprouvé depuis long-temps les plus heureux résultats.

M. Foulhjoux fait connaître une observation de rage déclarée dans laquelle l'emploi de la cévadille a été couronné de succès.

La séance est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Levzat sur l'asphyxie des femmes enceintes et sur les moyens de la guérir. Des faits pratiques détaillés se trouvent consignés dans ce travail et viennent confirmer les règles que l'auteur établit pour le traitement.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous avons annoncé que le général Lanoricère, arrivé à Mostaganem dans la journée du 26 août, avait été informé du désir manifesté par un certain nombre de tribus de se mettre sous notre protection, se disposait à entrer en campagne, afin de couvrir leur retraite sur Mostaganem, et de prouver en même temps aux indigènes qui hésitent encore, par suite des menaces des agents d'Abd-el-Kader, que nous voulons les protéger efficacement.

Cependant M. de Lamoricère, ne jugeant pas suffisantes les troupes qu'il avait à sa disposition, a demandé au gouverneur-général l'envoi immédiat d'un renfort, et le 23<sup>e</sup> de ligne, parfaitement acclimaté et qui tient un rang distingué parmi les braves troupes de l'armée d'occupation, lui a été expédié. Les vaisseaux sur lesquels ce régiment a été embarqué, et qui devaient faire route pour Toulon, sont partis pour Mostaganem le 1<sup>er</sup> septembre. Ils ont dû arriver le 3 à leur destination, s'ils n'ont éprouvé aucune contrariété.

Les nouvelles de Bone sont graves et indiquent qu'Abd-el-Kader n'a pas encore complètement renoncé à nous inquiéter dans l'est de la colonie.

Il ne faut pas cependant se dissimuler une chose, c'est que l'abandon d'un certain nombre de camps ou postes de la province de Constantine a enhardi nos ennemis qui pensent nous avoir contraints à rétrograder vers la côte. Quoi qu'il en soit, une expédition a lieu en ce moment dans ces contrées, et nous espérons que les opérations, conduites avec vigueur, auront de bons résultats.

Quant aux troupes parties de Bone les 23 et 24 août, sous le commandement du lieutenant-colonel d'Yllens, du 3<sup>e</sup> léger, nous sommes portés à croire qu'elles sont dirigées contre la tribu à laquelle appartiennent les assassins du lieutenant Alleaume, des spahis. On doit se rappeler qu'une première expédition était restée sans résultat, la tribu ayant pris la fuite à l'approche de notre colonne.

Les prochains arrivages d'Afrique nous fixeront sur tout cela.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 8 septembre. — Nous devons bientôt connaître la route qu'ont prise les vaisseaux le *Triquet* et l'*Hercule*, partis si précipitamment qu'ils ont laissé au port plusieurs officiers et bon nombre de marins.

On nous annonce à l'instant que le *Généreux*, qui devait aller les rallier, a reçu contre-ordre.

On écrit de Grenoble, 9 septembre :

Nous apprenons à l'instant que le recensement n'a pu avoir lieu hier à Clajx.

M. le général Durand, maire de cette commune, averti de l'arrivée du contrôleur et autorisé à se faire aider par les répartiteurs, les avait réunis avec son adjoint à la maison commune. Lorsque M. le contrôleur se présenta, il lui fut demandé ses instructions étaient telles que le maire et les répartiteurs ne fussent pas réduits à un rôle purement passif et qu'ils pussent délibérer. Sa réponse fut si peu satisfaisante que M. le maire, son adjoint et les répartiteurs présents refusèrent unaniment leur concours.

Pendant ce temps, d'ailleurs, toutes les maisons de Clajx avaient été fermées, et les habitants commençaient à se rassembler; le contrôleur n'a pas cru devoir insister pour commencer le recensement.

On lit dans l'*Emancipation* du 7 septembre :

La chambre des mises en accusation de notre cour royale s'est réunie hier pour s'occuper de l'affaire des roubles de Toulouse. Rien n'a transpiré sur le résultat de l'assemblée. On sait seulement que trois présidents de chambre, MM. Garrissin, Dubernard et Martin, faisaient partie de la réunion qui a duré depuis midi jusqu'à six heures du soir. On présume toutefois que la chambre s'est exclusivement occupée de l'affaire de M. Léhonnand, et, sur la fin de la séance, du dossier relatif à notre gérant, M. Raulot.

M. Arzac a été cité hier pour comparaître ce matin devant le juge d'instruction et avoir à répondre sur les faits qui lui sont reprochés, soit à l'occasion des troubles, soit pour *exroquerie* de fonctions publiques.

Le renvoi devant une autre cour que celle de Toulouse, pour cause de sûreté publique, ne s'arrêtera pas à la poursuite intentée contre MM. Arzac, J. Gasc et Roaldès. Notre correspondance particulière nous apprend aujourd'hui d'une manière positive que les procès de l'*Emancipation*, de la *Gazette du Languedoc* et de l'*Utilitaire* sont déferés, comme la cause de notre ex-municipalité provisoire, à la cour de Riom.

Le projet du pouvoir de tuer la presse, à quelque prix que ce soit, ne peut plus être mis en doute. On s'est dit sans doute, en haut lieu, qu'en présence des ennemis sans nombre dont on accable nos gérants, il serait probablement impossible de les remplacer, et, la loi n'autorisant pas la signature des numéros en blanc, il est clair que les journaux indépendants de Toulouse seraient de fait suspendus, c'est-à-dire morts.

Toutefois, que le pays se rassure, nous pouvons, pour notre compte, promettre qu'avant que l'*Emancipation* cesse de paraître, nous aurons donné plus d'une insomnie au ministère par la résistance que nous lui opposerons. Aussitôt que l'arrêt nous sera signifié, nous formerons opposition au renvoi qui est annoncé, nous ferons juger contradictoirement, nous envisagerons la question sous toutes ses faces, et nous verrons enfin qu'il n'y a aucun moyen d'arrêter le ministère dans l'accomplissement de ses actes abominables.

#### Chronique.

LYON.—On nous communique le fait suivant qu'il est de notre devoir de livrer à la publicité, afin d'appeler d'une manière plus efficace l'attention et à surveillance de l'autorité sur des faits de cette nature :

« Dans la soirée du 30 au 31 août, un bœuf vint à périr dans l'une des écuries de l'Abattoir de Perrache. Traîné de là, dans la nuit, à l'une des boutiques de l'établissement, dont nous nous abstenons de faire connaître le numéro, il y a été dépouillé de son cuir, dépecé et transporté par morceaux dans l'étal d'un boucher, et par conséquent livré à la consommation. »

Comment tous ces faits ont-ils pu s'accomplir à l'insu du

directeur, des deux inspecteurs, des quatre surveillants et du concierge de cet établissement? Voilà ce que nous ne pouvons pas mieux comprendre que notre correspondant. Ne doit-on pas en conclure que les affaires de l'Abattoir ne sont point administrées avec tous les soins et toute l'exactitude nécessaires?

Si l'Abattoir est un établissement d'une importance et d'une utilité majeures, c'est précisément parce qu'il a pour but principal de rendre impossibles des faits si graves et si dangereux pour la santé publique, faits qui, — ceci est incontestable, — pouvaient se produire et se produisaient bien fréquemment, alors que la plupart des opérations de la boucherie s'exécutaient isolément, en dehors de toute surveillance. Pour que le mode nouveau soit réellement un bienfait, il faut qu'il soit sérieusement appliqué, et c'est à l'autorité à voir s'il y a faiblesse ou insuffisance dans l'administration de l'Abattoir, et à porter remède au mal. Nous espérons qu'elle saura remplir ce devoir.

— Ce n'est pas devant le tribunal de première instance de Lyon, comme l'ont dit notre correspondant et plusieurs journaux de Paris, mais devant celui de Riom, qu'est renvoyé le procès de l'ancienne municipalité provisoire et des journaux de Toulouse.

— Demain, le congrès scientifique assistera à une séance d'exercices au Gymnase militaire.

— La Gazette du Midi publie la note suivante dans son numéro du 8 septembre :

« L'Echo des Ouvriers, journal des tisseurs en soie, s'imprimait à la Croix-Rousse. C'était un organe de l'opposition radicale; son éditeur vient d'obtenir la petite place, et le journal cesse de paraître. »

Cette note renferme une erreur qu'il nous importe de relever. La feuille dont parle la Gazette n'était pas plus un organe de l'opposition radicale qu'elle n'était en réalité l'organe des ouvriers de la fabrique. Quelles que soient les conditions dans lesquelles cette feuille ait cessé de paraître, le public ne s'en est nullement occupé, et il n'est venu à personne, dans notre ville, la pensée de prendre cette fin fort naturelle pour une défection.

DÉPARTEMENTS. — La plupart des journaux de Paris parlent de troubles à Grenoble.

Nous disons qu'il n'en est rien, afin de pouvoir ajouter que nous espérons fermement qu'il n'en sera rien.

Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est le départ de Lyon pour Voiron d'un bataillon du 8<sup>e</sup> léger, et c'est de Lyon en effet que la nouvelle a été donnée à Paris. (Patriote des Alpes.)

— M. Guinet, agent de police à Grenoble, nous prie d'annoncer qu'il a donné sa démission. (Idem.)

SOIES. — La foire des soies de Tournon a duré huit jours; mais les principales affaires se sont traitées du 1<sup>er</sup> au 4 septembre. Nous donnons ci-après une note exacte de la quantité de soies qui s'y sont vendues, avec les prix :

2,500 kilogrammes de soies ordinaires ont été vendus dans les prix de 50 à 54 fr. le kilogramme.

4,200 kilogrammes de soies de filature d'ordre de Tournon et Tain ont été vendus dans les prix de 65 à 67 fr. le kilogramme.

1,000 kilogrammes environ de dupions ont été vendus dans les prix de 21 et 23 fr. le kilogramme; — extra-fins, 25 à 27 fr. le kilogramme.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE.

50/0, 114 70; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 97 80; 3 0/0, 77 70; banque, 3270 00; obligations de Paris, 1285 00; Naples, 105 20; dette active d'Espagne, 22 0/0; Etats Romains, 000 0/0; 5 0/0 belge, 000 0/0; 3 0/0 belge, 77 70; banque belge, 767 50; Caisse Laffite, 0000.

La Gazette de France donne les détails suivants, qui ont transpiré, dit cette feuille, sur le conseil des ministres tenu dimanche :

Le conseil n'a été occupé que du désarmement, qui a été résolu comme mesuré nécessaire à publier, d'abord pour satisfaire aux réclamations des puissances et surtout de l'Angleterre, ensuite pour faciliter les opérations au moyen desquelles, ainsi que nous l'annoncions il y a quelques jours, la compagnie à laquelle M. Humann en est réduit pourra soumissionner l'emprunt à forfait, et ne pas exiger une résiliation pour le cas de circonstances graves, ainsi que les maisons Rothschild, Esclès et Sina l'ont stipulé dans le dernier emprunt autrichien.

La diminution de l'armée de terre a été immédiatement résolue, mais le désarmement de la flotte a amené de vives discussions. Bien que publiée à présent, le nombre des vaisseaux ne sera fixé que lors de la réunion des chambres.

M. Humann désirait que l'on fit publier en même temps l'abandon de la construction de l'enceinte continue; mais le vote des chambres a été si formel à cet égard, que la demande de M. Humann a été écartée.

Quant à la question de la réduction du tarif des douanes avec la Belgique, rien n'est encore sérieusement entamé, et les conférences n'ont été jusqu'à présent que préliminaires. Toutefois il paraît que déjà les commissaires belges se croient assurés d'obtenir l'entrée en franchise d'une certaine quantité de rails pour les chemins de fer dont la construction pourrait être votée à la prochaine session.

#### BANQUET OFFERT A M. CHAPUYS-MONTLAVILLE,

Député de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire).

M. Chapuys-Montlaville continue :

Un conflit sérieux s'était élevé entre la France et l'Europe.

Quelle a été l'origine de ce conflit? Aurait-il pu être évité? Un mot à ce sujet.

La France, dans le long cours de sa glorieuse histoire, a laissé en bien des lieux des souvenirs de grandeur et éveillé de nombreuses et durables sympathies; mais en Orient, en Egypte surtout, les hauts faits de la nation française sont admirés sans interruption depuis l'époque où le mouvement des Croisades porta nos armées sur ces rives lointaines; ils sont debout dans toutes les mémoires, comme les pyramides sur le sol.

Il en résulte que l'influence française a toujours été prépondérante dans le Levant, et principalement en Egypte, depuis notre magnifique expédition de 1798.

Cette influence était précieuse à conserver. Aussi, à la première

annonce du différend entre le sultan et le pacha, la France est-elle intervenue en faveur du pacha. Elle a dit à ses alliés dont les intérêts étaient contraires au sien : Je veux bien qu'on maintienne l'intégrité de l'empire ottoman, mais je ne veux pas qu'on touche à la puissance du pacha d'Egypte.

Je néglige, vous le comprenez, tous les faits de guerre et d'histoire. Je me borne à la politique.

En 1840, une conférence se forma à Londres; la France y est représentée. Cependant, vers la fin du mois de juin de la même année, un incident particulier et grave au plus haut point se produisit.

La Prusse et l'Autriche font pressentir l'ambassadeur de France pour savoir si son gouvernement accepterait, pour le pacha d'Egypte, l'Egypte héréditaire et la Syrie à titre viager.

Cette ouverture transmise au ministère, soit qu'elle ne lui paraisse pas sérieuse, soit qu'elle dérange ses combinaisons ou qu'elle entrave ses espérances, n'est pas accueillie. L'ambassadeur reçoit l'ordre de se tenir sur la réserve et d'attendre de nouvelles ouvertures.

Qu'est-il arrivé? C'est que deux puissances qui, pressées par l'Angleterre, hésitaient à signer, ne recevant pas de réponse à leurs communications, pensent que la France rejette leurs propositions et consentent au traité.

Ici, Messieurs, je ne puis le dissimuler, une faute a été commise.

Comment le ministère a-t-il pu hésiter? comment ne s'est-il pas empressé d'entrer en négociation sur ces bases, et de se mettre ainsi à la tête de la majorité diplomatique qui venait s'offrir?

Il le pouvait d'autant plus que la proposition faite était à la fois honorable et utile pour la France.

La part du pacha était belle encore. L'Egypte héréditaire sans conditions et la Syrie à titre viager, c'est-à-dire la possession actuelle de ces côtes, de ces campagnes fertiles qui sont aujourd'hui la proie de l'Angleterre, n'étaient pas à dédaigner.

La France terminait, ainsi sans conflit armé, sans guerre, ce qui est toujours un grand bonheur, l'une des questions les plus difficiles de ce temps.

Au lieu de cela, messieurs, nous nous sommes trouvés tout-à-coup en hostilité flagrante avec l'Europe. Quelle conduite alors fallait-il tenir?

La faute était commise, il fallait l'accepter résolument et maintenir sauf l'honneur du pays; il fallait se prononcer et dire que les puissances signataires du traité du 15 juillet ne franchiraient pas certaines limites sans trouver en face d'elles le bras et la fortune de la France. (Explosion d'applaudissements.)

Dans la pensée de beaucoup, c'était la guerre; dans la mienne, c'était la terminaison pacifique et honorable de tout ce différend où la ruse avait tenu trop de place et la franchise pas assez.

Après tout, la guerre serait venue, nous l'aurions soutenue comme nous avons su le faire dans nos temps de gloire.

Personne plus que moi ne redoute ces épreuves sanglantes, ce sont des extrémités auxquelles on doit seulement se résigner; mais enfin il y a des situations qui obligent, et il n'est pas permis de transiger avec la dignité nationale.

C'est un cas de légitime défense. A ce moment, le ministère du 1<sup>er</sup> mars a succombé sous le poids de la situation et sous la volonté royale.

Les chambres ont été convoquées, et cependant, avant leur réunion, les affaires d'Orient étaient terminées par la force; le canon des alliés avait détruit Beyrouth; l'or de l'Angleterre avait soulevé le Liban, désorganisé l'armée d'Ibrahim, et le pacha d'Egypte n'avait déjà plus qu'une puissance nominale.

Le nouveau cabinet s'est répandu en reproches contre celui qu'il avait remplacé : c'est l'usage; il l'a accusé d'avoir voulu follement engager une partie générale contre l'Europe, et de n'avoir pas su obtenir par les négociations des conditions meilleures.

Dans l'état des choses, la nouvelle politique concluait à la résignation.

Je n'ai pas voulu me résigner pour le compte de la France. A mon avis, il y avait un moyen de rendre à notre position sa force et sa grandeur.

Je veux parler de l'isolement complet, vrai, formidable, et de la déclaration faite par la France qu'elle attendrait sous les armes, prête à tous les événements, décidée à ne reculer devant aucun sacrifice, aucune extrémité, que satisfaction n'ait été donnée à ses intérêts. (Applaudissements unanimes.)

Il eût fallu ajouter que, dans le cas d'un engagement avec les puissances européennes, la révolution française saurait faire un appel énergique aux sympathies des peuples, non pas assurément pour les jeter dans l'anarchie ou les conquérir à son profit, mais pour les affranchir et les mettre en état de choisir eux-mêmes librement la forme de gouvernement qui leur plairait.

Cette marche a été indiquée, mais elle n'a pas reçu l'approbation du cabinet.

On s'est borné à jeter à la tribune quelques paroles assez fières, et le lendemain les actes ont démenti les paroles. On s'est occupé d'apaiser l'irritation factice des puissances, au lieu de leur en imposer par une attitude résolue; et voici la fin de tout ceci, fin déplorable et honteuse dont les cabinets ont chacun leur part.

Le pacha d'Egypte est héréditaire, il est vrai, mais il est réduit à la condition d'un humble vassal; il n'a plus ni flotte, ni armée, et les lois et les réglemens de l'empire sont souverains chez lui : c'est un flambeau qui s'éteint et qui fume dans l'ombre.

Mais, aussi, l'Angleterre triomphe. L'isthme de Suez lui appartient, ses soldats sont sur l'Euphrate, les côtes de la Syrie sont occupées par elle; du haut du Liban elle domine les plaines de Damas, et, pour dernier bonheur, je ne sais pas si la vieillesse de Méhémet-Ali ne sera pas abrégée par les chagrins qu'on lui fait.

Voilà les œuvres de nos hommes d'état. Heureusement leurs forces ne sauraient prévaloir.

Ils ont cru cette question terminée par la chute de Méhémet-Ali et notre éloignement; et la voilà qui se ravive plus menaçante que jamais. Ce pays d'Orient, qu'on croyait fermé aux révolutions et à la France, se rouvre pour elles et pour nous.

Ainsi, les desseins providentiels ruinent les vœux des hommes et les orgueilleuses ambitions des empires.

Abd-ul-Medjid va succomber; il laisse le trône à une espèce d'idiot qui, lui aussi, ne peut pas vivre; et, pendant le court espace qu'ils mettent à mourir, les nations chrétiennes se lèvent et font briller la croix au-dessus de l'étendard du Prophète.

Quel immense spectacle! c'est à la fois l'agonie de la race d'Othman et le retour de la secte musulmane à la source chrétienne.

Là, si nous ne sommes pas trahis par de nouvelles fautes, nous pouvons reprendre notre place et ressaisir dans ces admirables contrées notre ancienne et salutaire influence.

Dans ces nouvelles circonstances, notre politique doit avoir pour but unique de rétablir les états chrétiens dans tout l'Orient, en Syrie, à Jérusalem, lieux saintement bénis, où vécut humainement le Dieu qui, en venant annoncer que l'homme était l'égal de l'homme dans le ciel, fit épanouir l'égalité sur la terre; dans les profondeurs du Liban, retraites inaccessibles où de vieilles familles chrétiennes ont échappé pendant douze cents années au fer des Musulmans; sur les hauteurs de l'Arménie, dans la splendide Bysance, et dans les vastes régions qui s'étendent depuis le Bosphore jusqu'aux rives du Danube.

Il est difficile de prévoir les immenses résultats d'une pareille régénération.

Qu'il suffise de savoir qu'au moyen des chemins de fer il serait possible de franchir en cinquante heures la distance qui nous sépare de Constantinople.

Messieurs, l'adresse de 1841 engageait la France dans une politique tellement humble, tellement contraire aux intérêts du pays et au génie de la nation, que je n'ai pas hésité à voter contre elle.

Cette question d'Orient, messieurs, nous a été fatale sous plus d'un rapport.

Elle a diminué l'influence et par suite la force générale de notre pays, et puis elle nous a valu les fortifications de Paris.

Le pouvoir qui, depuis 1832, désirait ardemment encadrer Paris d'une double rangée de murailles et le placer sous le feu de vingt bastilles prêtes à frapper au dehors ou au dedans suivant les nécessités du moment, a su profiter des craintes qu'une nouvelle coalition faisait naître dans les esprits. A l'aide du plus noble sentiment, du dévouement à l'indépendance nationale, il a surmonté les justes appréhensions des citoyens contre le système des bastilles.

Des hommes dévoués sans doute à la cause patriotique, mais séduits par de trompeuses apparences, ont cru qu'ils devaient à tout prix et sans examen adopter les plans du gouvernement, qui avaient pour objet de mettre la capitale à l'abri d'un coup de main; et les fortifications ont été votées. Je suis bien aise d'entrer ici dans quelques détails.

Si Paris, dont l'importance politique n'est pas contestable, n'avait pu être préservé des atteintes ennemies que par le système qui s'exécute aujourd'hui, j'aurais fait céder, sans nul doute, mes répugnances, et malgré mes craintes j'aurais adhéré aux fortifications; mais il n'en est rien.

Il était facile, sans les bastilles, de rendre les approches de Paris inaccessibles et d'élever en avant de cette ville des lignes formidables impossibles à franchir.

Ce système n'a été développé qu'imparfaitement à la tribune et dans la presse; mais il a été discuté dans les bureaux de la chambre, où il a été vivement combattu, par la raison simple que, dans la pensée des premiers partisans de la loi, les bastilles ont pour but principal la répression des mouvements intérieurs et qu'ils ont voulu fortifier Paris contre Paris et non pas contre l'étranger. Ils savent bien que Paris, ville de plus d'un million d'âmes, ne pourrait pas soutenir un siège de plusieurs semaines; mais ils savent aussi que deux mille canons, menaçant les faubourgs et l'intérieur, pourraient rendre d'importants services à un gouvernement qui se trouverait en lutte avec la population.

Si, en 1830, ces vingt bastilles avaient existé, la révolution se serait-elle accomplie aussi rapidement? Des troupes cantonnées dans les forts et séparées de la population n'auraient-elles pas fait éprouver de cruelles pertes aux amis de la liberté? et le nouveau drapeau, avant de s'élever triomphant sur les tours de Notre-Dame, n'aurait-il pas été couvert du sang de ses défenseurs?

Messieurs, la révolution française a commencé, en 1789, par la chute de la Bastille : j'ai entendu des hommes sincères de tous les partis redouter qu'elle ne finisse par l'érection des vingt bastilles de 1840.

Maintenant, messieurs, comme cette question est d'une haute importance, et que je ne veux pas qu'on puisse m'accuser d'avoir eu la pensée de laisser la France ouverte devant l'ennemi, je vais avoir l'honneur de vous soumettre le plan de défense que j'aurais voulu voir adopter.

Les traités de 1815 nous ont été fatals. Notre trésor épuisé, notre sang perdu sur mille champs de bataille, notre révolution comprimée par le retour de l'ancienne dynastie, ne suffisaient pas à la jalousie de la sainte-alliance.

Dans la prévision d'un retour de force et d'énergie, elle a voulu se préparer une entrée facile sur notre territoire.

Pour cela, elle a élevé avec nos richesses, le long de notre frontière du Nord, de nombreuses forteresses sur le territoire belge, alors hollandais.

Cette frontière, armée du côté de l'ennemi, est restée ouverte du nôtre.

C'était l'un des articles de notre condamnation. Ces forteresses subsistent encore.

Il en résulte qu'une armée peut en huit jours se présenter sous les murs de Paris, si elle ne rencontre pas d'obstacle à l'intérieur. Cela est vrai : c'est un danger.

L'exécution, toutefois, d'un tel plan n'est admissible qu'après des malheurs inouis de notre part, la perte de deux ou trois batailles, la dispersion de plusieurs armées; car la France ne laissera jamais envahir son territoire sans combattre. (Adhésion énergique.)

Admettons cependant que la fatalité nous accable, que des masses nous écrasent, que nos armées soient détruites et que l'ennemi s'avance vers Paris.

Eh bien! pour prévenir ce dernier malheur, il faut défendre Paris, mais le défendre à distance, loin de ses murs; il ne faut pas même que l'étranger puisse apercevoir la fumée de ses toits.

(La suite à demain.)

#### On lit dans un journal de Bordeaux :

Sur les conclusions du rapport du général Evariste San Miguel, le régent d'Espagne a rendu un décret, en date du 30 août, inséré dans la Gazette officielle de Madrid, par lequel tous les officiers qui ont servi dans les armées de don Carlos, et qui, par le décret du 30 novembre dernier, avaient été exclus de l'amnistie, sont autorisés à rentrer dans leur patrie.

Sont exceptés seulement les colonels, les brigadiers et les généraux, ou ceux qui ont rempli dans l'armée du prétendant des emplois correspondant à ces grades.

Par une disposition obligatoire du décret précité, tous les officiers qui voudraient profiter du bienfait de l'amnistie ne pourront rentrer en Espagne qu'après avoir prêté serment à la reine Isabelle II, au régent et à la constitution.

Ce serment sera reçu par le consul espagnol résidant dans la ville où ces officiers seront internés.

Plusieurs Espagnols compris dans l'amnistie dont nous parlons dans cet article sont allés dès hier prendre leurs passeports au consulat d'Espagne, à Bordeaux, pour rentrer dans leur patrie.

#### Nouvelles Diverses.

La rumeur publique signalait depuis quelque temps une femme Enne, nourrice en la commune de Saint-Aubin-de-Celloville, comme laissant mourir de faim les enfants qui lui étaient confiés. Déjà, depuis le mois de janvier dernier, cinq enfants avaient péri chez elle. M. le maire de cette commune dut en instruire M. le procureur du roi, et ce magistrat chargea M. le juge de paix du canton de Boos de se livrer à une scrupuleuse enquête, dont le résultat a nécessité le transport sur les lieux de M. Boné, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de M. Desbois, docteur en médecine à Rouen. Une visite a été faite chez la femme Enne; ensuite on s'est rendu au cimetière, où l'on a procédé à l'exhumation et à l'autopsie des cadavres de deux enfants morts depuis quinze jours.

La femme Enne a été arrêtée. (Gazette des Tribunaux.)

**VENTE JUDICIAIRE**  
**d'un fonds de chapellerie et d'objets mobiliers.**

Saisis au préjudice du sieur VIMAUD, chapelier à Lyon,  
rue Paradis, n. 3.

(DEUXIÈME PUBLICATION.)

Le mardi vingt-un septembre mil huit cent quarante-un, dix heures du matin, dans le domicile sus-indiqué dudit sieur Vimaud, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant du fonds de fabricant et marchand de chapeaux dudit sieur Vimaud, composé notamment de chaudières à vapeur et chaudrons en cuivre, fourneaux, outils et ustensiles pour fouler et apprêter; réservoir, pompe, diverses constructions en bois et briques, et enfin plusieurs objets mobiliers, meubles meublants, agencements, effets de ménage et marchandises, papier, peluches, chapeaux, etc.

Cette vente sera faite par le ministère de M<sup>e</sup> Berrod, notaire à Lyon, à la requête des sieurs Mille et Renaud, et sous les conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M. Berrod, notaire à Lyon, rue de la Cage, et pour les renseignements, ainsi que pour voir le local dudit fonds et les objets à vendre, à M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1. (1418)

*Etude de M<sup>e</sup> Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.*

Le lundi treize septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en commodes, bureau-ministre, tables, chaises, batterie de cuisine, etc. Au comptant. (1449)

*Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.*

Mardi quatorze du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Grand-College, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en glaces, tables, billard, banque, tabourets, batterie de cuisine, verroterie, etc. (1425)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> MISSOL,  
PORT SAINT-CLAIR, n° 25.

**VENTE AUX ENCHÈRES,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Gallay, notaire à Lyon,  
port Saint-Clair, n° 25.

Le lundi 20 septembre 1841, à onze heures du matin,

**D'une Pièce de Terre appelée LEVRETIÈRE.**

Située au territoire des Rivières, commune de la Guillotière, près Lyon,

D'une contenance d'environ 3 hectares 43 ares.

Cette terre sera mise en vente par lots, et ensuite il sera proposé une enchère sur la totalité, laquelle, pour être préférentielle, devra couvrir les enchères partielles.

Pour les conditions de la vente, et même pour traiter avant le jour indiqué s'il est fait des offres suffisantes, s'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay. (5004)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

(4924) **VENTE AUX ENCHÈRES**

**D'immeubles situés à la Guillotière, entre la Grande-Rue et la rue de Réchevelin.**

Desservis sur chacune de ces rues par un portail.

Ces immeubles consistent en bâtiments, hangars et terrain; ils sont propres, par leur situation, à l'établissement d'entrepôts; ils proviennent de M. Allemand, et ont été à l'abri de l'inondation de 1840.

La vente en sera faite en six lots formés ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> LOT.—Une parcelle de terrain de la contenance de 201 mètres 50 centimètres carrés, avec mitoyenneté de murs et communauté de pompe.

2<sup>e</sup> LOT.—Une parcelle de terrain de la contenance de 190 mètres 65 centimètres carrés.

3<sup>e</sup> LOT.—Une partie de bâtiment avec hangar et cour.

4<sup>e</sup> LOT.—Une partie de bâtiment composée de deux vastes magasins.

5<sup>e</sup> LOT.—Une partie de bâtiment composée d'une cave voûtée, d'un vaste magasin divisé en quatre pièces, d'un autre magasin, arrière-magasin, premier et second étages.

6<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.—Une partie de bâtiment composée de grands magasins et d'un premier étage divisé en cinq pièces.

Cette vente aura lieu le 25 septembre 1841, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n° 1, chargé de traiter de gré à gré.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Guillotière, à M. Chatannay, propriétaire, y demeurant, rue de Vaudrey, n° 1, et, à Lyon, audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire.

(5273) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MARTIN, NOTAIRE A MAGON.

A vendre.

**BELLE PROPRIÉTÉ.**

Elle se compose de deux domaines, un vigneronnage, maisons de maître et de cultivateur, bois-taillis et plusieurs fonds de réserve, le tout d'une contenance d'environ 120 hectares et formant une vaste exploitation.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune de Saint-Yan, canton de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

L'habitation, placée au point de jonction des routes départementales de Paray et de Digoïn à Marcigny-sur-Loire, est d'un abord extrêmement facile et dans une position très-avantageuse.

S'adresser à M<sup>e</sup> Martin, notaire à Mâcon, ou à M. Barrois, propriétaire et membre du conseil-général, à Saint-Yan.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4,  
SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CHAZAL.

A céder pour un prix modéré.

**Une place honorable à Lyon,** et d'un produit de 10,000 fr.—S'adresser audit M<sup>e</sup> Régipas. (4269)

(5354) A vendre.

**L'hôtel de la Croix-Feugnat,** situé à Moulins (Allier), près la barrière de Paris, consistant en un superbe corps de bâtiments, caves, greniers, plusieurs écuries, remises, cour close de murs, et un vaste jardin, etc.

Il se trouve dans la meilleure position pour les rouliers et marchands de toute espèce; il est très-achalandé et placé hors des octrois; il donne un grand avantage aux marchandises.

Il est exploité par le propriétaire, et l'acquéreur pourra entrer en jouissance à sa volonté; s'il le désire, on vendra ledit hôtel garni.

Toutes facilités seront données pour le paiement.

S'adresser, pour le prix, la visite et les conditions, sur les lieux, au propriétaire, ou à M<sup>e</sup> Girard, notaire à Moulins, rue Sainte-Claire, n° 5. (5354)

**A VENDRE,**

A MARSEILLE, LE 25 SEPTEMBRE 1841,

Aux enchères publiques par licitation,

les étrangers admis,

**UN VASTE ENTREPOT**

dit **Domaine Harmitte.**

Composé de douze corps de bâtiments, situé cours Bonaparte.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, n° 2, à Lyon. (5374)

(11050) A vendre.

**Belle Maison neuve,** située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre. La maison a quatre étages, caves voûtées, greniers et pompe.—Le revenu est de 4,400 fr.—La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M<sup>me</sup> Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(5372) A vendre.

**Fonds d'horlogerie et bijouterie,** situé à Bourgoin, place d'Armes, dépendant de la faillite du sieur Justin Ducommun qui l'exploitait.

Ce fonds, placé dans une situation avantageuse, est susceptible d'augmentation et d'un bon produit.

On procurera à l'acquéreur un bail de cinq ou sept ans.

S'adresser, à Bourgoin, au syndic de la faillite Ducommun.

(11055) A vendre ou à louer.

**Un hectare de jardin, maison de fermier et maison bourgeoise,** à la Guillotière, dans un bon quartier. Facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Montagnon, rue Tupin, n° 27.

(5357) A vendre pour cause de décès du titulaire.

**Une des meilleures études de notaire** de Nantua. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Vidal, à Nantua.

(11033) A vendre de suite.

**Fonds de pâtisseries**, et local à louer. Ce fonds est le seul dans le quartier.

S'adresser au 1<sup>er</sup> étage de la maison rue Casati, n° 11.

(11057) A vendre.

**Une bonne voiture légère,** très-bien suspendue, à quatre places et un siège, fermée, se découvrant à volonté. S'adresser place Sathonay, n° 1, au rez-de-chaussée, au coin de la rue Poivre, tous les jours, le dimanche excepté.

A vendre pour cause de changement de commerce.

**Un joli fonds de café,** situé dans le plus beau quartier de la ville, propre à un café-restaurant, n'en existant pas dans ce quartier.—Location modérée.

S'adresser à M<sup>me</sup> Poizat, marchande de merceries, rue de Puzy, n° 3, près l'église Saint-François. (11038)

(11026) A vendre.

**Un atelier de charonnage et forge,** à Saint-Foy-lez-Lyon, seul dans le pays, jouissant d'une bonne clientèle et offrant des bénéfices réels.

S'adresser au sieur Chaunier, qui en est propriétaire.

Bureau d'affaires de M. Barbotat, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(11062) A vendre.

**Un des plus anciens fonds de pension bourgeoise,** bien achalandé, ayant une forte clientèle assurée, et offrant des bénéfices certains, bien monté en argenterie, linge et mobilier.—Location très-modérée.

(10092) A vendre en gros et en détail.

**800 pièces indiennes** de 40 centimes à 1 franc. **Grand choix de mousseline-laine, stoff et châles** aux prix les plus modérés.—Rue Saint-Pierre, 4, au 1<sup>er</sup>.

**AVIS.**—Un homme âgé de quarante ans, bon comptable, désirerait entrer comme intéressé dans une maison de soierie, en y apportant des fonds. Il tiendrait la caisse et les livres.

S'adresser à M. Demeure, montée de la Grande-Côte, 56, à Lyon. (11064)

**AVIS.**—M<sup>lle</sup> TOURNU et M. DUROUCHET préviennent le public qu'à partir du 29 août, M. D'AGRAIN a cessé de représenter leur maison. (4268)

**AVIS.**—Les sieurs GUINET aîné et C<sup>e</sup> ont l'honneur de prévenir que, le 18 courant, ils recevront un très-grand assortiment de **chevaux de races diverses d'Allemagne.** (11054)

**ARÈNE FRANÇAISE,**

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

DIRECTION DE M. ESBRAYAT.

Dimanche 12 septembre 1840, grande lutte, exercice extraordinaire de deux lutteurs contre deux. Cette partie, qui a enlevé les suffrages dimanche dernier, sera exécutée par quatre lutteurs entrant dans le rond et faisant leur partie seule. Les deux hommes tombés se retireront, et les deux autres combattront ensemble pour qu'il n'y ait qu'un vainqueur.— Grand exercice du mortier par M. Esbrayat, directeur.— Grande boxe anglaise par MM. Jouteur et Auguste, Lyonnais.— On commencera à quatre heures. L'affiche du jour donnera les détails. (11069)

**AVIS.**—Un jeune homme de vingt-huit ans, ayant des connaissances commerciales, sachant la tenue des livres, désire trouver un emploi de commis-voyageur, ou se placer dans une maison faisant l'épicerie. S'adresser place du Concert, n° 6, au 1<sup>er</sup>. (11070)

**AVIS.**—MM. les actionnaires de la Compagnie d'éclairage par le gaz des villes de Marseille, Toulon et Nîmes sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le samedi 18 septembre, à midi très-précis, dans la salle de l'Omnium, rue Royale, 29.

Ils sont priés, en même temps, de présenter au plus tôt leurs titres provisoires chez MM. Bontoux et C<sup>e</sup>, port Saint-Clair, n° 19, pour en opérer l'échange contre les actions définitives. (11037)

**AVIS.**—Un homme d'un certain âge, sortant d'une maison de détail où il tenait les écritures et faisait en même temps l'éducation des enfants, désirerait trouver un semblable emploi à Lyon, et, de préférence, à la campagne.

S'adresser par écrit à M. Perrin, hôtel du Cheval-Blanc, à Charbonnières. (11056)

**AVIS.**—M. HENRY EISSMANN, ci-devant maître de l'hôtel Saint-Pierre à Lyon, à l'honneur de prévenir le public qu'il tient maintenant l'ancien fonds de café-restaurant de M. LARDILLIER, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux, derrière le Grand-Orient. Il continuera de servir à la carte et à tant par tête. Il y aura grands et petits salons. (5356)

DU 11 AU 20 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,

**LES HIRONDELLES**

DE LA SAONE

**PARTENT POUR CHALON,**

Les jours impairs, à 5 heures du matin;

Les jours pairs, à 5 heures 1/2 du matin. (11068)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

**Dépuratif du Sang**

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Ulcères, Boutons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

**Prix : 5 fr. le flacon.**

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23;  
A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermozon,  
rue de la Comédie. (7381)

(7540) **AVIS.**

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que RHUMES, TOUX, CATARRHES, ASTHMES, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE PECTORALE DE GEORGÉ et le SIROP DE MOU-DE-VEAU DE MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, vis-à-vis le n° 19.

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.